

Frost Building S, 7th
Floor 7, Queen's Park
Crescent
Toronto, ON M7A 1Y7
Tel.: 416 325-0400



Ministère des Finances
Bureau du ministre
Édifice Frost Sud,
7^e étage, 7 Queen's
Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Tél. : 416 325-0400

Minister of Finance | Ministre des Finances
PETER BETHLENFALVY

10 février 2026

Gary Crawford
Président
Société ontarienne de vente du
cannabis
4100, rue Yonge, bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2B5

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de partager avec vous les priorités du gouvernement pour la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) pour 2026-2027.

En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir de façon à servir l'intérêt fondamental de la population ontarienne. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle essentiel dans la réalisation de notre engagement à protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en favorisant l'innovation et en assurant une gestion responsable des ressources publiques, tout en respectant les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'aligner leurs objectifs et leur orientation stratégique sur les priorités et l'orientation du gouvernement. En tant que président, vous devez veiller à ce que le plan d'activité de la SOC démontre les façons dont l'organisme prévoit répondre à ces attentes. Les progrès et les réalisations doivent être décrits dans votre rapport annuel. Le respect de ces exigences fera l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement.

La présente lettre établit mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la façon dont la SOVC contribuera à protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en favorisant l'innovation et en optimisant l'utilisation des fonds publics.

Protéger l'Ontario

1. Élargir les partenariats nationaux au Canada afin de favoriser le développement des chaînes d'approvisionnement et les possibilités économiques partout au pays et de renforcer la résilience

économique, particulièrement compte tenu des menaces persistantes de droits de douane américains et de l'incertitude économique.

2. S'approvisionner auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.
3. Offrir un allègement financier aux familles, aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario en gelant les droits exigés par le gouvernement et les organismes, sauf avec mon autorisation.

Améliorer la prestation des services

1. Mettre l'accent sur une expérience client axée sur les utilisateurs en simplifiant les échanges, en améliorant la satisfaction et en élargissant et en optimisant l'offre de services numériques.
2. Cerner les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de favoriser l'innovation et de réaliser des économies au bénéfice de la population ontarienne, notamment grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres technologies de pointe.
3. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant des méthodes de gestion simplifiée ou d'autres approches afin d'accroître l'efficacité opérationnelle.

Favoriser l'innovation et optimiser l'utilisation des fonds publics

1. Trouver des solutions novatrices permettant d'utiliser efficacement les ressources publiques et de remplir efficacement le mandat de l'organisme, tout en respectant le budget approuvé grâce à des rapports financiers exacts et produits en temps opportun, à des contrôles internes efficaces et à des pratiques proactives de gestion de la fraude.
2. Gérer les effectifs de l'organisme de façon rigoureuse afin de stabiliser les dépenses et de préserver sa viabilité financière à long terme :
 - a. respecter strictement les paramètres de contrôle des embauches, notamment en suspendant les embauches pour les postes qui ne sont pas essentiels à l'activité et qui ne sont pas en contact avec le public, y compris le recours à des consultants;
 - b. maintenir les effectifs dans les limites d'un nombre maximal défini (y compris les consultants);
 - c. veiller au respect de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.
3. Élaborer une politique sur l'étendue des responsabilités qui tient compte des différents secteurs d'activité de l'organisme et établit des seuils minimaux à cet égard, et la soumettre au ministre aux fins d'approbation d'ici le 31 mars 2026.
4. Après avoir fourni la politique, la ligne directrice ou la directive modifiée en matière de ressources humaines qui est conforme à la norme de la FPO relative au travail au bureau, soit quatre (4) jours par semaine à compter du 20 octobre 2025 et cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, continuer de travailler avec le ministère afin de régler toute contrainte liée aux espaces de bureaux.

Il s'agit des engagements gouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil. Vous trouverez dans le guide ci-joint de plus amples renseignements sur chaque priorité, les résultats et les mesures de rendement correspondantes qui peuvent être utilisées si aucune mesure n'est actuellement en place.

En plus de ce qui précède, je demande à la SOVC de se concentrer sur les priorités suivantes :

1. Continuer à protéger le marché de gros du cannabis de l'Ontario et à soutenir les entreprises locales de la province. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- a. Examiner et améliorer les processus de vente en gros et de distribution afin qu'ils puissent s'adapter à l'évolution de la demande du marché, offrir des outils de données et des analyses plus approfondis pour soutenir les producteurs et les détaillants titulaires de permis et établir des partenariats avec l'industrie.
- b. Assurer le suivi des indicateurs de rendement clés nouvellement établis visant à soutenir les producteurs locaux de cannabis de l'Ontario et les progrès réalisés relativement au logo « Cultivé en Ontario », et fournir au ministère d'ici le 30 juin 2026 des mises à jour sur les résultats obtenus et les possibilités d'améliorer le soutien offert aux entreprises locales.

2. Favoriser la croissance des ventes légales de cannabis en facilitant l'accès des consommateurs et en améliorant l'expérience des détaillants. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- a. Travailler en partenariat avec le ministère afin de consulter les parties prenantes, de cerner les obstacles réglementaires ou administratifs auxquels font face les producteurs et les détaillants de cannabis titulaires de permis et d'élaborer et recommander des modifications aux politiques qui contribueraient à accroître la proportion des ventes légales de cannabis dans la province.
- b. Élaborer une stratégie à long terme pour les plateformes technologiques de la SOVC.
- c. Continuer de tirer parti du site OCS.ca et de collaborer avec les détaillants de cannabis titulaires de permis afin de favoriser la vente de produits de cannabis légaux, tout en sensibilisant les consommateurs à une consommation responsable.

3. Soutenir une approche pangouvernementale en matière d'application de la loi et poursuivre les efforts de sensibilisation du public. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- a. Collaborer avec les membres du groupe de travail sur l'application de la loi, notamment la Police provinciale de l'Ontario (PPO), la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), le ministère du Procureur général (MPG), le ministère du Solliciteur général (SOLGEN) et le ministère des Finances (MFO), afin de soutenir la mise en œuvre d'une stratégie pangouvernementale de lutte contre le cannabis illicite.
- b. Continuer de s'acquitter de son mandat en matière de responsabilité sociale, notamment en renforçant les partenariats avec les Premières Nations et en sensibilisant le public à la consommation responsable de cannabis et aux avantages d'acheter du cannabis légal.

- c. Surveiller et évaluer les effets du modèle d'établissement des prix de la SOVC et de ses campagnes axées sur les prix sur l'industrie du cannabis et le comportement des consommateurs. Continuer de faire preuve de transparence à l'égard des décisions de la SOVC en matière d'établissement des prix, notamment en fournissant une analyse de sa compétitivité par rapport au marché illégal ainsi que des renseignements permettant d'orienter les futures stratégies d'établissement des prix.
4. **Continuer d'élaborer et d'examiner des processus de gouvernance améliorés afin de veiller à ce que les procédures de l'organisme soient efficaces et efficaces, qu'elles soient conformes aux politiques gouvernementales et qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs plus généraux de l'Ontario pour le secteur parapublic.**

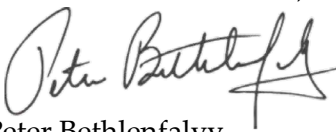
Je serais heureux de discuter de ces priorités durant notre prochaine rencontre. J'ai hâte de savoir comment vous en tiendrez compte dans le plan d'activités de votre organisme, ainsi que dans ses activités continues.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil, de votre engagement continu auprès de la SOVC. Votre travail et soutien continus sont essentiels à notre gouvernement et à la population ontarienne.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Blair Hains, chef de cabinet du ministre des Finances, au 647 534-4860 or Blair.Hains@ontario.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,



Peter Bethlenfalvy

Pièce jointe :

- Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes

Cc : David Lobo, président-directeur général, Société ontarienne de vente du cannabis
Blair Hains, chef de cabinet, Bureau du ministre
Jason Fitzsimmons, sous-ministre associé des Finances
Nicole Stewart, sous-ministre adjointe, Division des politiques en matière de services financiers, ministère des Finances
Patrick Rundans, directeur adjoint, Direction des services juridiques, ministère des Finance